

Canton de Nangis
VILLE DE NANGIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation

04/09/2006

Ville de Nangis

Date de l'affichage

04/09/2006

L'an deux mille six, le 11 septembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, Maire, en suite des convocations adressées le 4 septembre 2006.

Etaient Présents

Michel BILLOUT, Simone JEROME, Alain VELLER, Michel LE GAL, Claude GODART, André PALANCADE, Charles MURAT, Claude ANTOINET, Philippe JOUEN, Jean-Pierre ANDRY, Gérard PATISSIER, Anne CORBIN, Brigitte LAMANDE, Geneviève BERTON, Marie-Hélène SILVESTRE, Alain WENGORZEWSKI, Paule NOURY, Josiane MASSON, Malik TOUATI.

Excusés représentés

Michel VEUX par André PALANCADE
Roger CIPRES par Charles MURAT
Claude PASQUIER par Michel BILLOUT
Caroline OLAS par Simone JEROME
Joséphine LUYEYE par Claude ANTOINET
Maryse MOUNY par Jean-Pierre ANDRY
Philippe DELANNOY par Paule NOURY
Claude BENNET par Josiane MASSON
Isabelle BLIN par Malik TOUATI

Absent excusé

Jean-Christophe BRAYER

Monsieur Malik TOUATI, nommé(e) secrétaire, donne lecture du procès verbal de la dernière séance qui est adopté à l'unanimité.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA BRIE CENTRALE

2006/135 - OBJET : CHOIX D'UN SCENARIO D'AMENAGEMENT ET MODALITES DE LA CONCERTATION PREALABLE A LA CREATION DE LA ZAC DES ROCHES 2

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 311-1 et suivants ainsi que les articles L. 300-2,

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains,

Vu la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 relative à l'Urbanisme et à l'Habitat,

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la région Ile de France approuvé par décret n° 76.577 en date du 1er juillet 1976,

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme ALMONT BRIE CENTRALE approuvé le 9 septembre 1997,

Vu la délibération n°2005/154 en date du 5 septembre 2005 par laquelle le conseil municipal a approuvé le Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération n°2006/001 en date du 23 janvier 2006 par laquelle le conseil municipal a décidé d'engager la concertation préalable à la création de la ZAC des Roches 2,

Considérant que les études réalisées par le groupement composé d'Aménagement 77, du cabinet Lagoutte et de M. Perraudin, ont permis la définition de 3 scénarii d'aménagement pour la ZAC des Roches 2,

Considérant que ces scénarii vont être présentés à la population à l'occasion de la phase de concertation,

Considérant qu'il revient au conseil municipal de choisir un scénario d'aménagement pour la ZAC des Roches 2 parmi ceux présentés,

Considérant que les modalités de désignation du maître d'œuvre pour la réalisation d'études préalables à la création de la ZAC des Roches 2 ont modifié le calendrier de la concertation,

Considérant que les modalités de la concertation préalable avec la population doivent être définies,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ARTICLE UN :

Décide de soumettre à la concertation de la population l'ensemble des scénarii.

SP PROV
130906

ARTICLE DEUX :

Définit les modalités de concertation comme suit :

- le projet de création de la ZAC des Roches 2 fera l'objet d'une exposition fixe au service de l'urbanisme et du développement économique – 28 rue de la Boucherie - ainsi qu'une exposition itinérante à compter du mois d'Octobre et pendant toute la durée des études ;
- un registre sera laissé à la disposition du public pour l'inscription des remarques et suggestions au service de l'urbanisme et du développement économique ;
- 3 réunions publiques seront organisées les 6,13 et 20 octobre 2006 dans le cadre des conseils de voisinage ;
- des informations seront insérées dans le magazine municipal du mois d'Octobre, Novembre et Décembre 2006.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 12 septembre 2006

Le Maire,

M. BILLIOUT



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le **13 SEP. 2006**
et publication ou notification
du **13 SEP. 2006**